

Avis de constitution

SOCIETE « CLINIQUE MEDICALE KONOS » en abrégé « CMK »

Siège Abidjan Cocody II plateaux les vallons, Lot  
00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 26 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLINIQUE MEDICALE KONOS » en  
abrégé « CMK »

Objet : La société a pour objet l'exercice de la médecine par l'associé ou les médecins exerçant sur le territoire ou hors du territoire en COTE D'IVOIRE :

Médecine Générale , Réanimation. Urgence, Hospitalisation , Soins à Domicile, Transport Médicalisé , Chirurgie Médicale , Formation Continue .

Et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

L'objet social ne pourra être poursuivi que dans le respect des prescriptions d'ordre déontologique, notamment celles relatives au libre choix du médecin par le patient, à l'indépendance diagnostique et thérapeutique du médecin, au respect du secret médical, à la dignité et à l'indépendance professionnelle du praticien. La société s'interdit toute exploitation commerciale de la médecine, toute forme de collusion directe ou indirecte, de dichotomie ou de surconsommation. La responsabilité professionnelle de chaque médecin est toujours illimitée. La société a également pour objet à titre accessoire, et dans la mesure ou un accord préalable relatif aux modalités de la politique d'investissement, conclu entre les associés d'une société pluripersonnelle, est établi par écrit, avec au moins une majorité qualifiée, les investissements, la gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier,

notamment par l'achat, le tout au sens le plus large, pour autant que n'en soit altéré ni son caractère civil ni sa vocation première exclusivement médicale. Cela ne peut aucune façon conduire à une activité commerciale. La société pourra louer ou sous-louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but d'y établir son siège social et/ou un siège d'exploitation, soit d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Cinquante Mille (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody II plateaux les vallons, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M KONE KADY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10911 du 02/10/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°70542/GTCA/RC/2023 du 02/10/2023

